



TOURNISSAN

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 10-03-26

ID : 011-211103924-20260309-2026\_12-DE

COMMUNE de TOURNISSAN  
Extrait du registre des délibérations  
N° 2026-12

L'an deux mil vingt et six, le lundi neuf mars à 18 heures 30 mn, le conseil municipal de la commune de Tournissan, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Marilyse Rivière, Maire.

Date de convocation : le 05 mars 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 11
- Présents : 07
- Votants : 09

Présents : Marilyse Rivière, Marie-Claude Mendoza, Liliane Guilhaumou, Sébastien Mazuque, Sylvia Capdevila, Marine Gambéroni, Jean-Bernard Arnaud.

Excusés : Idriss Bigou procuration à Marie-Claude Mendoza. Steeve Chouanet

Secrétaire de séance : Marie-Claude Mendoza

Début de séance : 18h

Fin de séance : 20h15

**Autorisation de signature et renouvellement approbation convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par la CCRLCM pour une durée de deux ans**

Madame la Maire explique au conseil municipal que la commune a passé une convention avec la CCRLCM pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ces conventions sont visées pour une durée de deux ans. Nous devons impérativement, après approbation des conseillers renouveler notre engagement.

Selon le code de l'urbanisme, notamment l'article L 422-1, le maire est désigné comme autorité compétente pour délivrer les actes, et l'article R 423-15 autorise la commune à confier l'instruction de tout ou partie des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme.

Lecture et faite de la convention et après avoir débattu :

### Le conseil municipal

- Oui** L'exposé de Mme la Maire,
- Après** Avoir délibéré à l'unanimité par **7 voix Pour, Abs 1, Contre 1**
- Décide** D'autoriser Mme la Maire à signer la convention et toute pièce nécessaire à cette affaire
- Précise** Que la convention est conclue pour une durée de deux ans à compter du 1 er janvier 2026  
Que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget principal de la commune
- Ainsi** Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Marilyse Rivière, Maire

M-Claude Mendoza, secrétaire de séance